

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2024

LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES ET ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES -
(N° 2308)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL51

présenté par
Mme Liso, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 1ER A

À l'intitulé du chapitre I^{er} A, substituer aux mots :

« l'administration »

les mots :

« la mission interministérielle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination tirant les conséquences de modifications apportées lors de l'examen en séance publique du projet de loi en première lecture.